

**DIRECTION DES ÉCHANGES ET DE L'AGRICULTURE  
COMITÉ DES ÉCHANGES**

**Groupe de travail sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation**

**RÉPONSES À L'ENQUÊTE SUR LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES  
LIÉES AU CLIMAT ET À LA DURABILITÉ**

On trouvera dans le présent document une analyse des réponses données dans le cadre de l'Enquête sur les politiques et les pratiques liées au climat et à la durabilité [TAD/ECG(2021)4], à laquelle les membres du Groupe de travail de l'OCDE sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation (GCE) avaient été invités à participer jusqu'à fin novembre 2021.

Secrétariat des crédits à l'exportation, Division des crédits à l'exportation, Direction des échanges et de l'agriculture, OCDE.

Courriel : [export-credits@oecd.org](mailto:export-credits@oecd.org).

**JT03488616**

## *Réponses à l'enquête sur les politiques et les pratiques liées au climat et à la durabilité*

### 1. Introduction

1. Lors de la 153<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail de l'OCDE sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation (GCE), qui s'est tenue mardi 2 et mercredi 3 mars 2021, les Membres du Groupe de travail étaient convenus de réaliser une enquête sur les mesures liées au climat et à la durabilité adoptées par les organismes de crédit à l'exportation (OCE).

2. Tous les organismes de crédit à l'exportation (OCE) qui accordent des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public pour le compte des Membres du GCE avaient été invités à répondre à l'Enquête. Au total, 32 OCE de 30 pays différents (dont la Fédération de Russie, ci-après la « Russie ») ont répondu à l'Enquête. De tous les Membres du GCE<sup>1</sup>, seuls l'Irlande, Israël, la Lituanie, le Mexique et le Portugal manquent à l'appel. Le présent document contient une analyse des réponses soumises par ces 32 OCE/pays jusqu'à fin novembre 2021.

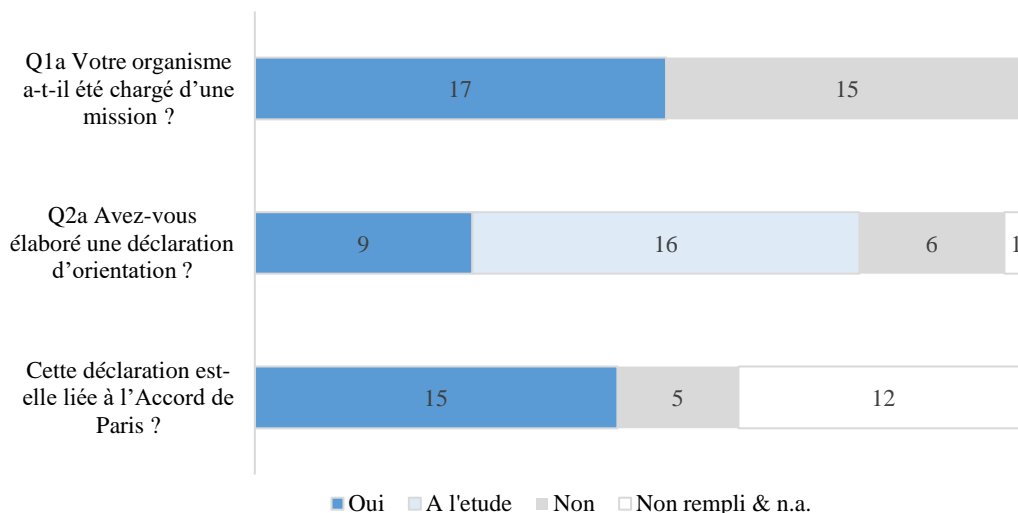
### 2. Missions et déclarations d'orientation

3. Il ressort de l'Enquête qu'une majorité d'OCE/pays ont été chargés de prendre en considération la problématique du changement climatique dans leurs travaux, de même qu'une majorité ont adopté une déclaration d'orientation à ce sujet ou envisagent de le faire (voir Graphique 1). Treize OCE/pays ont fait état de déclarations d'orientation liées l'Accord de Paris : cinq en ont déjà adopté (Canada, Corée-KEXIM, Espagne, France et Suède) et huit envisagent de le faire (Autriche, Belgique, Danemark, États-Unis, Grèce, Hongrie-EXIM, Pays-Bas et Suisse). Deux des OCE/pays dotés d'une déclaration d'orientation liée au changement climatique n'y mentionnent pas l'Accord de Paris (Italie et Norvège).

---

<sup>1</sup> Pour information, la Colombie n'était pas censée répondre à l'Enquête, car elle n'est devenue membre du GCE que le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### Graphique 1. Changement climatique

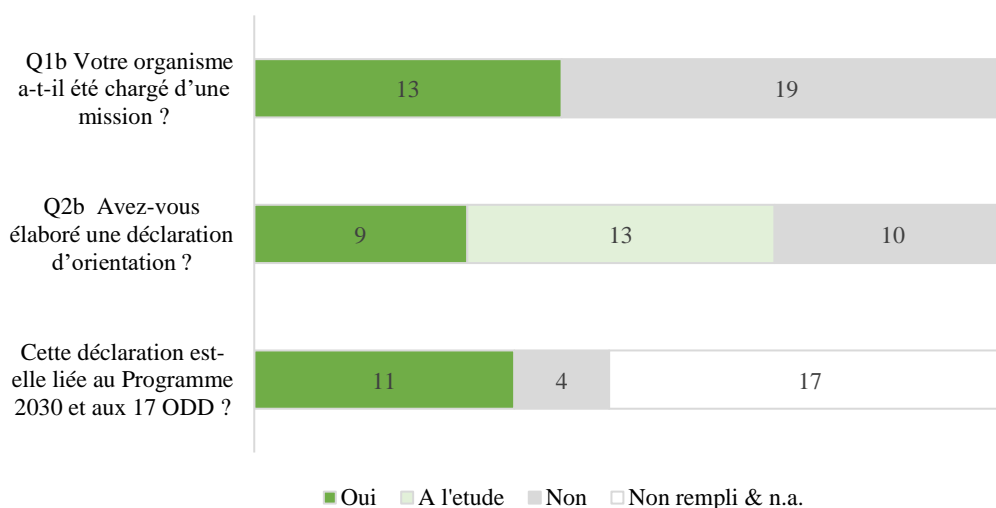


Note : Questions 1 et 2.

Source : Réponses à l'Enquête 2021.

4. À l'inverse, une majorité d'OCE/pays n'ont pas reçu pour instruction de prendre en considération les critères de durabilité dans leurs travaux. Ils sont toutefois nombreux (près de 70 %) à avoir élaboré des déclarations à cet effet ou à envisager de le faire (voir Graphique 2). Moins d'un tiers des OCE/pays ont indiqué que leurs déclarations d'orientation étaient/seraient liées au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux 17 Objectifs de développement durable (ODD) ; seulement six disposent déjà de déclarations d'orientation (Canada, Corée-KEXIM, Espagne, Japon-JBIC, Norvège et Suède). De tous les pays qui ont élaboré des déclarations d'orientation concernant les questions de durabilité, deux des OCE/pays ne mentionnent pas le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (France et Finlande).

### Graphique 2. Durabilité

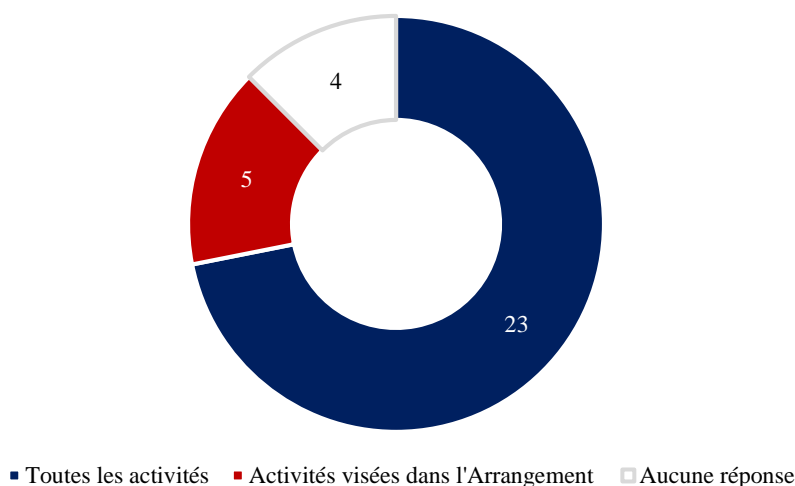


Note : Questions 1 et 2.

Source : Réponses à l'Enquête 2021.

5. Environ 70 % des OCE/pays ont fait savoir que leurs déclarations d'orientation, qu'elles concernent le changement climatique ou les questions de durabilité, s'appliquent/s'appliqueraient à l'ensemble de leurs activités (c'est-à-dire pas seulement à celles visées dans l'Arrangement) (voir Graphique 3). Seulement cinq OCE/pays ont précisé que ces déclarations s'appliqueraient uniquement aux activités visées dans l'Arrangement (Autriche, Danemark, Grèce, République tchèque et Turquie).

**Graphique 3. Champ d'application des déclarations d'orientation**

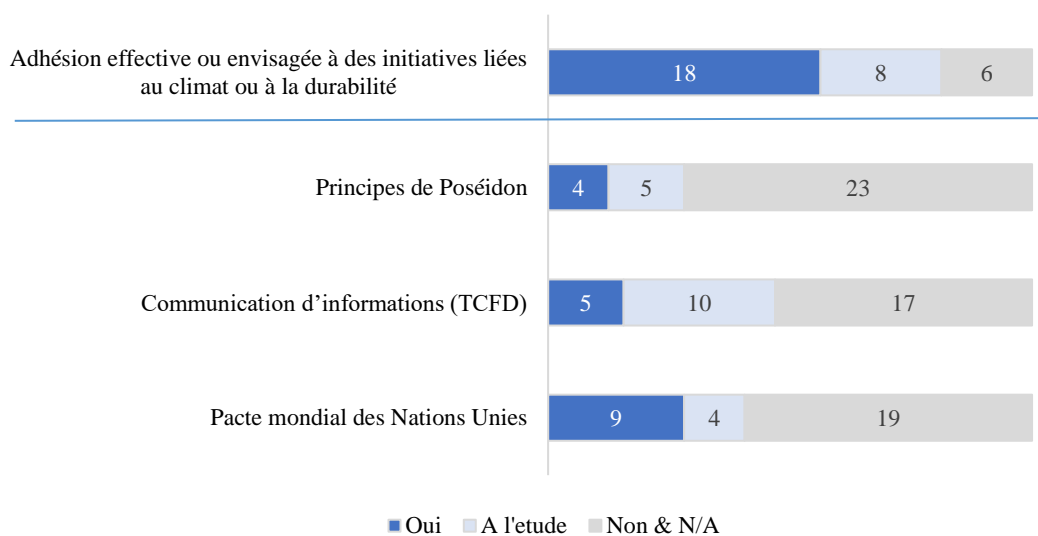


Note : Question 2c.

Source : Réponses à l'Enquête 2021.

6. Plus de la moitié des OCE/pays répondants ont déjà adhéré à différentes initiatives liées au climat ou à la durabilité et beaucoup d'autres envisagent de le faire (voir Graphique 4). Le Pacte mondial des Nations Unies fait partie des initiatives concernées dans la moitié des cas, et l'initiative Communication d'informations conformément aux recommandations du TCFD dans près d'un tiers des cas.

**Graphique 4. Principes liés au climat ou à la durabilité**



Note : Question 3.

Source : Réponses à l'Enquête 2021.

7. Outre les trois initiatives indiquées à titre d'exemple dans l'Enquête (Principes de Poséidon, Communication d'informations conformément aux recommandations du TCFD et Pacte mondial des Nations Unies), plusieurs OCE/pays ont déclaré qu'ils avaient également adhéré, ou qu'ils envisageaient d'adhérer à d'autres initiatives, telles que la taxonomie de l'UE, les Principes de l'équateur et la coalition E3F (*Export Finance for the Future*) (voir Tableau 1 pour de plus amples détails).

**Tableau 1. Autres initiatives auxquelles les OCE/pays ont adhéré ou envisagent d'adhérer**

	CDP	E3F	EMAS	Taxonomie de l'UE	PE	Guide de notation ESG du Nasdaq	PACTA	PCAF	PPCA	RSRS	SBTi	UNE P FI	UNPRI ou PRI
Australie					X								
Autriche			X										
Belgique		X											
Canada					X		X	X	X		X		
Danemark		X			X								
Finlande		X		X									
France		X		X									
Allemagne		X											
Italie		X											
Lettonie	X			X		X						X	X
Pays-Bas		X											
Norvège										X			
Slovénie				X									
Espagne		X											
Suède		X											
Royaume-Uni		X			X								

*Note : CDP - Carbon Disclosure Project ; E3F - coalition « Export Finance for the Future » ; EMAS - Système de management environnemental et d'audit ; PE - Principes de l'équateur ; RSRS - normes de recyclage responsable des navires ; UNEP FI - Initiative de financement du Programme des Nations Unies pour l'environnement ; UNPRI ou PRI - Principes pour l'investissement responsable.*

*Source : Réponses à l'Enquête 2021.*

### 3. Transactions et approches par portefeuille

8. Les Membres avaient été invités à indiquer la façon dont ils abordent les questions liées au climat et à la durabilité lors de l'évaluation des transactions, ainsi que leurs incidences sur leur portefeuille global. La plupart des OCE/pays ont déclaré qu'ils envisageaient de mettre en place les mesures et/ou méthodologies voulues pour prendre en considération les effets que les transactions soutenues ont sur le climat ou la durabilité, mais seulement quelques-uns ont fait état de l'existence de telles mesures ou méthodologies.

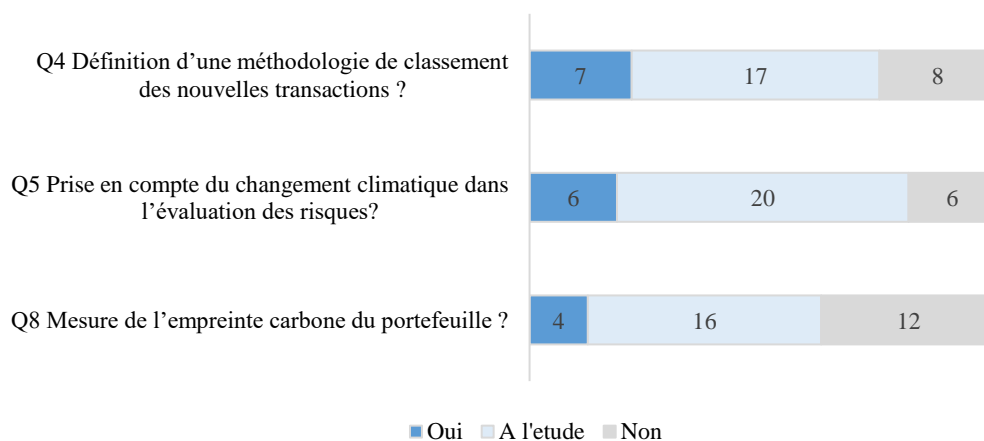
#### 3.1. Questions liées au climat

9. Seulement sept OCE/pays (Allemagne, Canada, Danemark, Espagne, France, Pays-Bas et Suède) ont déclaré avoir défini une méthodologie en vue d'étiqueter les nouvelles transactions selon leurs incidences potentielles sur le changement climatique (voir Graphique 5). Certains ont déclaré recourir à des méthodologies extérieures fondées sur la taxonomie de l'UE ou sur l'Accord sectoriel sur les crédits à l'exportation pour les projets dans les domaines des énergies renouvelables, de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique et des ressources en eau (CCSU). D'autres OCE/pays ont déclaré

avoir entrepris d'élaborer des méthodologies en interne. Ainsi, les Pays-Bas ont mis au point une méthodologie intitulée « The Green Label » pour déterminer ce qui peut être considéré comme « vert » en se fondant sur les définitions et unités adoptées par la SFI à l'égard des activités liées au climat ainsi que sur le cadre des obligations durables élaboré par la Société néerlandaise de financement du développement (FMO). Pour établir les transactions éligibles à l'émission d'obligations vertes, le Canada se fonde sur les principes définis à cet effet par l'International Capital Market Association (ICMA) ainsi que sur un cadre interne vérifié par CICERO, tandis qu'Euler Hermes (Allemagne) s'appuie sur un système de feu tricolore.

10. Seulement quatre OCE/pays (Canada, Danemark, Finlande et France) ont déclaré mesurer l'empreinte carbone de leur portefeuille. Ainsi, le Canada a défini une « cible d'intensité carbone » en vue de réduire l'exposition du portefeuille d'EDC aux secteurs à forte intensité de carbone. De son côté, le Danemark divulgue chaque année l'empreinte carbone du portefeuille d'EKF et met en exergue l'ampleur des émissions évitées grâce à l'importance accordée aux énergies renouvelables.

**Graphique 5. Démarche liée au climat**



*Note : Questions 4, 5 et 8.*

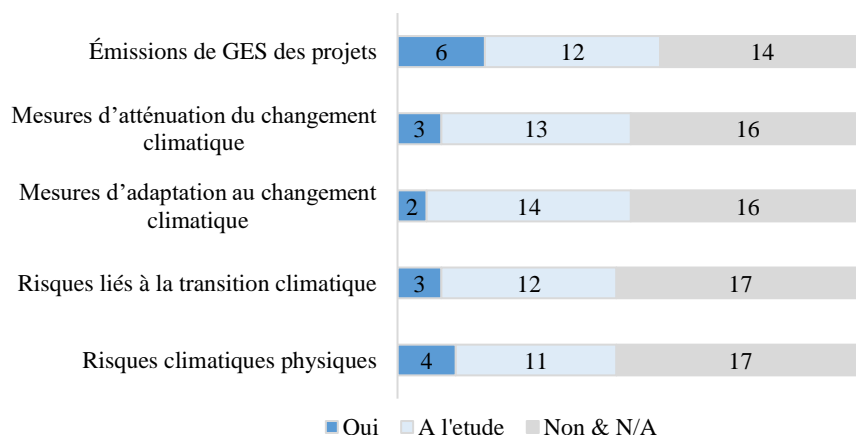
*Source : Réponses à l'Enquête 2021.*

11. Seulement six OCE/pays (Australie, Canada, Danemark, Norvège, Royaume-Uni et Suède) ont déclaré avoir intégré des éléments liés au changement climatique dans le processus d'évaluation des risques pour l'ensemble des transactions, tandis que 20 autres envisagent de le faire (voir Graphique 5).

12. Les éléments liés au changement climatique pris en considération dans l'évaluation des risques sont les suivants (voir Graphique 6) :

- les émissions de GES et/ou l'intensité carbone des projets (les six OCE/pays) ;
- les risques physiques (Australie, Canada, Royaume-Uni et Suède) ;
- les risques liés à la transition climatique (Australie, Canada et Royaume-Uni) ; et
- les mesures d'adaptation au changement climatique destinées à limiter les émissions de GES (Canada, Royaume-Uni et Suède).
- en outre, la Suède a déclaré vérifier l'adéquation des projets avec l'objectif de 1.5 degré énoncé dans l'Accord de Paris.

## Graphique 6. Éléments pris en considération dans le processus d'évaluation des risques

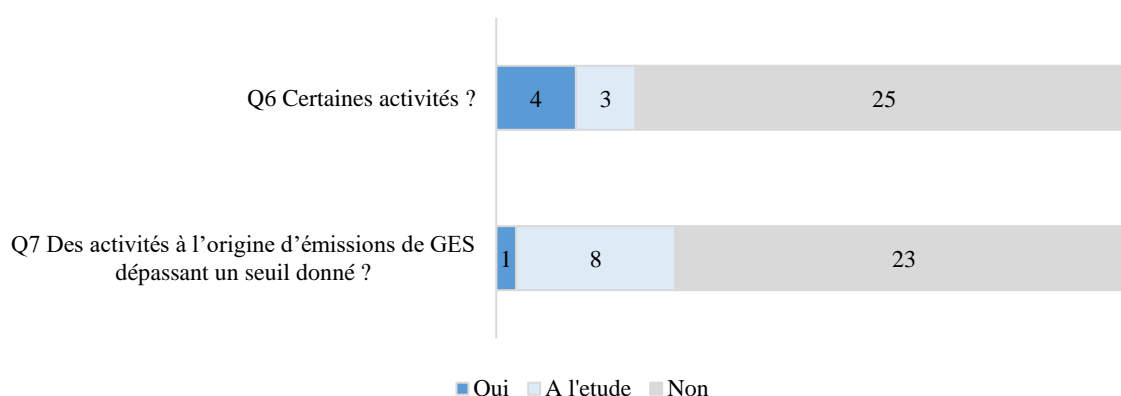


Note : Question 5 (suite).

Source : Réponses à l'Enquête 2021.

13. La plupart des OCE/pays ne se sont pas dotés, et n'envisagent pas de le faire, d'un dispositif de classement automatique dans les projets de catégorie A (voir Graphique 7). Seules la Hongrie (EXIM), la Norvège, la Suède et la Turquie ont signalé l'adoption de mesures permettant de classer automatiquement certaines activités dans les projets de catégorie A. Par exemple, la Suède a déclaré que les transactions, indépendamment de leur montant, nature ou objet, sont automatiquement rattachées à la catégorie A dès lors que l'utilisateur final se livre à des activités d'extraction ou de transport de combustibles fossiles en amont, de raffinage ou de production d'électricité à partir d'énergies fossiles. Le Canada est le seul OCE/pays à avoir signalé l'instauration d'une mesure qui entraîne le classement automatique dans la catégorie A des transactions donnant lieu à des émissions de GES dépassant certains seuils en termes d'équivalent CO<sub>2</sub> ou d'intensité carbone. EDC appliquerait les seuils fixés selon la version 4 des Principes de l'équateur.

## Graphique 7. Classement automatique dans les projets de catégorie A des transactions impliquant...



Note : Questions 6 et 7.

Source : Réponses à l'Enquête 2021.

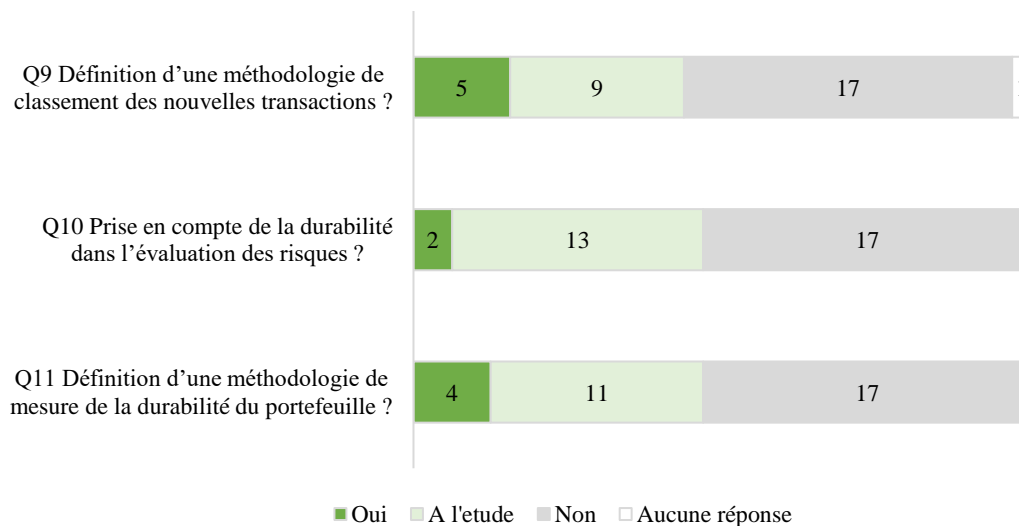
### 3.2. Questions liées à la durabilité

14. Seulement cinq OCE/pays (Autriche, Belgique, Hongrie-EXIM, Norvège et Suède) ont déclaré avoir défini une méthodologie en vue d'étiqueter les transactions en fonction de leur contribution à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir Graphique 8). Par exemple, la Norvège a mis au point une méthode d'évaluation des transactions au regard des ODD qui a été testée auprès de plusieurs OCE et est employée en interne à l'égard des transactions au sujet desquelles on dispose de renseignements suffisants pour en déterminer les incidences. La Belgique évalue la contribution de chaque transaction à la réalisation des ODD en se fondant sur le Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable.

15. La Hongrie (EXIM) et la Belgique sont les seuls OCE/pays à avoir déclaré l'intégration de critères de durabilité dans les procédures d'évaluation des risques applicables à l'ensemble des transactions.

16. Seulement quatre OCE/pays (Belgique<sup>2</sup>, Canada, Espagne et Finlande) ont indiqué avoir instauré une méthodologie permettant de mesurer la durabilité de leur portefeuille global. Par exemple, le Canada a mis au point un « tableau de bord RSE » fondé sur des critères qualitatifs et quantitatifs de durabilité ainsi que sur les activités rattachées aux ODD pour mesurer la durabilité globale du portefeuille d'EDC et à des fins de communication. L'Espagne a déclaré recenser toutes les transactions susceptibles d'apporter une contribution favorable du point de vue environnemental et social, en se fondant sur des critères conformes à ceux reconnus sur le marché, tels que ceux applicables aux obligations vertes.

**Graphique 8. Démarche de durabilité**



Note : Questions 9 à 11.

Source : Réponses à l'Enquête 2021.

<sup>2</sup> La méthodologie définie est la même que celle utilisée pour étiqueter les transactions en fonction de leur contribution à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (paragraphe 14).



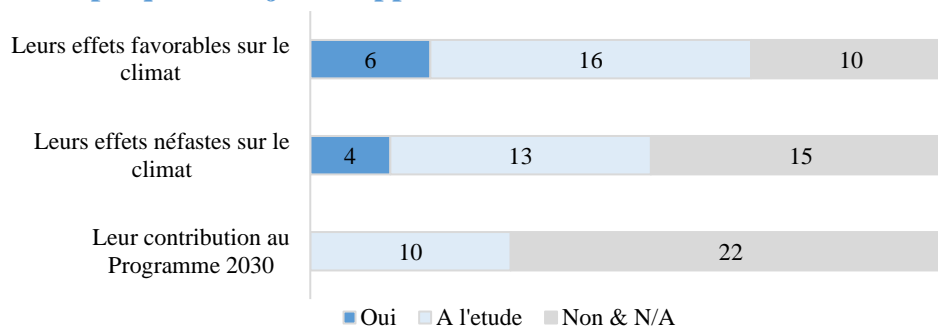
## 4. Objectifs

17. Une poignée seulement d'OCE/pays ont défini pour les nouvelles transactions ou leur portefeuille global des objectifs liés aux questions climatiques ou à la durabilité ; en revanche, ils sont nombreux à envisager de le faire.

18. Six OCE/pays (Canada, États-Unis, France, Italie, Japon-NEXI et Pays-Bas) ont défini, pour les nouvelles transactions, des objectifs liés à leurs effets bénéfiques sur le climat et quatre OCE/pays (Canada, États-Unis, Italie et République slovaque) à leurs incidences néfastes. Les Pays-Bas ont chargé Atradius DSB de doper les exportations vertes : la définition des objectifs en est aux premiers stades, mais il s'agit à terme de rehausser le niveau d'ambition verte de 15 % sur un an. Dans le même temps, la majorité des OCE/pays envisagent de définir des objectifs liés aux questions climatiques pour les nouvelles transactions (voir Graphique 9).

19. Pour l'heure, aucun OCE/pays n'a défini, pour les nouvelles transactions, d'objectifs liés à leur contribution à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et moins d'un tiers envisagent de le faire (voir Graphique 9).

**Graphique 9. Objectifs applicables aux nouvelles transactions selon...**



Note : Question 12.

Source : Réponses à l'Enquête 2021.

20. S'agissant des objectifs de long terme assignés au portefeuille global, seulement quatre OCE/pays en ont défini pour les transactions climato-compatibles (Canada, États-Unis, Japon-NEXI et Suède) (voir Graphique 10) ; certains de ces objectifs restent toutefois des vœux pieux. Par exemple :

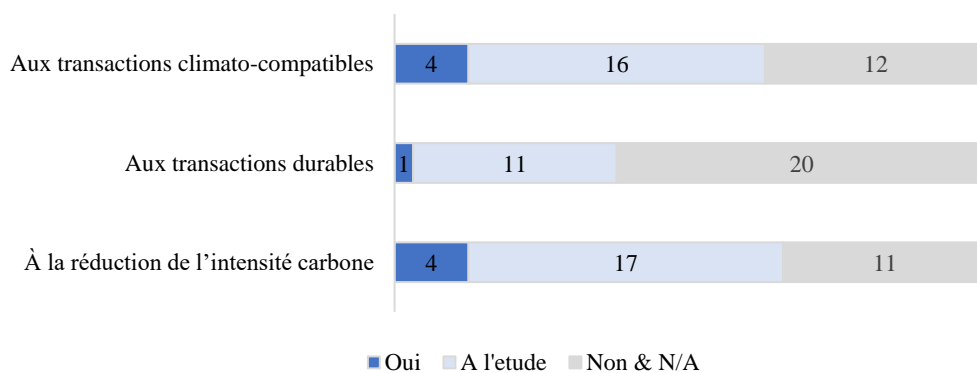
- en décembre 2019, le Congrès américain a assigné à la Banque d'import-export des États-Unis (EXIM) l'objectif de mettre 5 % de sa puissance de financement (autrement dit, 5 % de 135 milliards USD, soit 6.75 milliards USD par exercice budgétaire) au service des exportations des filières des énergies renouvelables, du stockage de l'énergie et de l'efficacité énergétique (notamment véhicules à batterie électrique, batteries pour véhicules électriques et infrastructures de recharge connexes) ;
- tandis qu'en juillet 2019, le Japon (NEXI) a mis en place une « assurance-crédit en faveur de l'innovation verte » qui offre un taux de couverture du risque commercial supérieur de 97.5 % à celui des dispositifs traditionnels. L'objectif est de soutenir les exportations liées à la décarbonation à hauteur de 1 000 milliards JPY sur cinq ans.

21. En outre, le Japon (NEXI) a déclaré avoir défini des objectifs liés aux transactions à caractère durable qui contribuent à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

22. Enfin, seulement quatre OCE/pays ont défini des objectifs de réduction de l'intensité carbone de leur portefeuille (Canada, Finlande, Hongrie-EXIM et Italie). Ainsi :

- le Canada avait pour objectif de réduire son exposition aux secteurs à forte intensité carbone de 15 % d'ici à 2023 et, cet objectif ayant été atteint, de nouveaux sont à l'étude ; et
- la Finlande applique les Principes de Poséidon conformément à la trajectoire arrêtée par l'Organisation maritime internationale (OMI) en vue de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> imputables aux navires.

**Graphique 10. Objectifs du portefeuille global liés...**

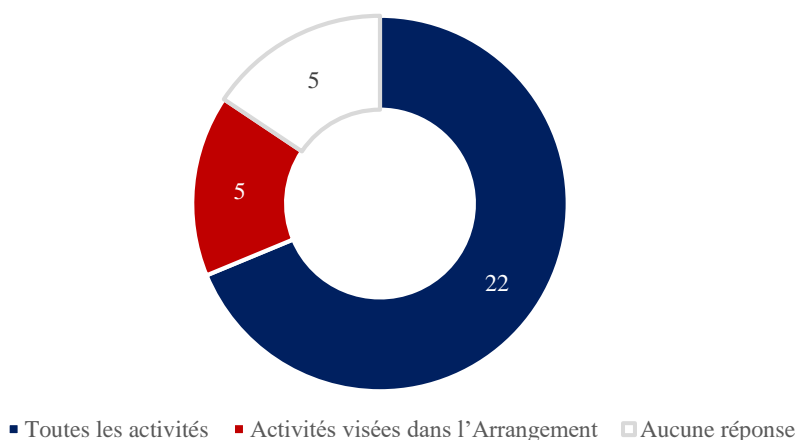


Note : Questions 13 et 14.

Source : Réponses à l'Enquête 2021.

23. En revanche, un grand nombre d'OCE/pays ont déclaré envisager de définir, pour leur portefeuille global, des objectifs qui s'appliqueraient à la totalité des activités (autrement dit, pas seulement aux activités visées dans l'Arrangement) (voir Graphique 11).

**Graphique 11. Champ d'application des objectifs**



Note : Question 15.

Source : Réponses à l'Enquête 2021.

## 5. Incitations

24. Un grand nombre d'OCE/pays mettent en œuvre des incitations en vue d'encourager les transactions climato-compatibles ou durables. Plus de la moitié ont mis en place des garanties supplémentaires et/ou de nouveaux produits pour ces transactions.

25. Neuf OCE/pays (Australie, Autriche, Canada, Danemark, Espagne, France, Italie, Japon-NEXI et Pays-Bas) ont mis en place des financements supplémentaires pour les transactions climato-compatibles et cinq OCE/pays (Australie, Autriche, Danemark, Italie et Japon-NEXI) pour les transactions durables (voir Graphique 12). La plupart ont assoupli les règles relatives à la part nationale/étrangère et relevé le plafond de couverture applicable à ces transactions. Plus précisément :

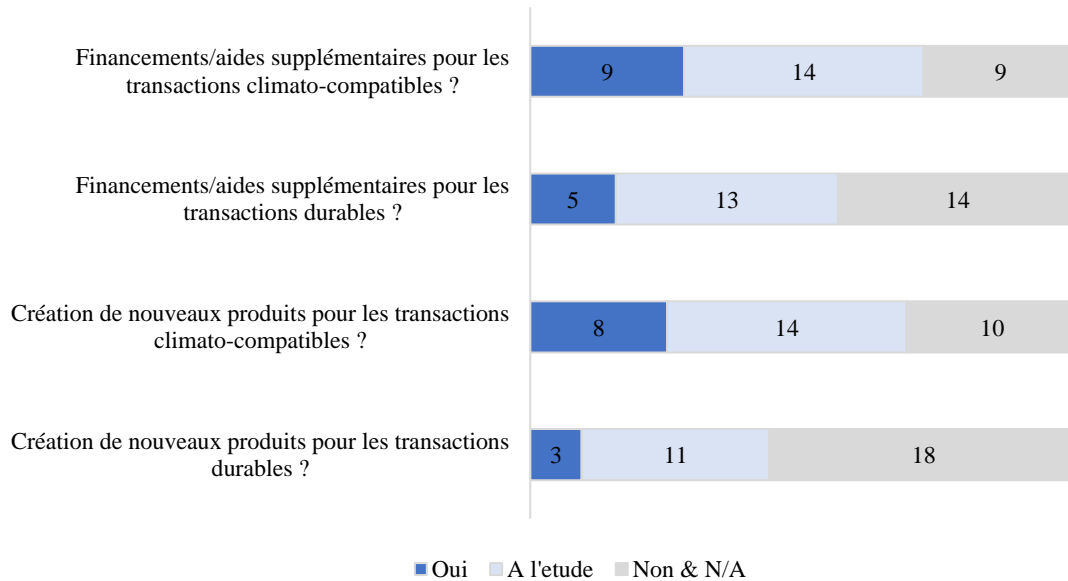
- La France a revu à la hausse le soutien financier maximal octroyé aux projets des grandes entreprises éligibles en vertu de la taxonomie de l'UE en le faisant passer du double de la part française à 85 % de la valeur du contrat d'exportation. En outre, pour le programme de prospection avancée (non visé dans l'Arrangement), la France a gonflé son budget de 10 % et relevé la base des coûts éligibles des activités durables.
- Le gouvernement danois a constitué le *Grønne Fremtidsfond* (Fonds vert pour l'avenir), doté de 25 milliards DKK, dont 14 milliards DKK pour la promotion des exportations via EKF. Ces ressources serviront à favoriser la transition énergétique, à réduire le niveau général des émissions de carbone et à dynamiser les exportations de technologies climatiques en augmentant l'appétence d'EKF pour le risque.
- Les Pays-Bas ont mis en place une politique en faveur de la part néerlandaise qui favorise le financement des projets verts, assouplit les critères d'acceptation de la souscription pour les transactions vertes d'un faible montant (maximum 5 millions EUR) et élargit la définition d'exportation applicable aux transactions vertes.
- Le Japon-NEXI, à travers son programme d'assurance-crédit en faveur de l'innovation verte, offre un taux de couverture du risque commercial plus élevé qu'habituellement afin d'encourager les projets qui concernent les énergies renouvelables, la conservation d'énergie et les nouvelles technologies favorables à la protection de l'environnement en général.

26. Huit OCE/pays (Autriche, Danemark, Espagne, Hongrie-EXIM, Italie, Japon-NEXI, Royaume-Uni et Suède) ont mis en place de nouveaux produits en vue d'encourager les transactions climato-compatibles, et trois les transactions durables (voir Graphique 12). Plus précisément :

- L'Espagne met actuellement au point deux produits (politique verte et politique d'investissement vert) censés encourager les transactions climato-compatibles.
- Le gouvernement danois a alloué 30 millions DKK à EKF pour qu'il crée un accélérateur de projets verts : les aides peuvent bénéficier aux projets d'exportation montés par au moins deux entreprises danoises en vue de vendre à l'étranger des technologies dont le caractère propre est avéré.
- La Suède est en train de mettre la dernière main à son premier produit de garantie vert.
- L'Autriche a mis en place Exportinvest Green à l'intention des exportateurs qui investissent de manière ciblée en vue de réduire les effets néfastes de leurs activités sur l'environnement et contribuer dans la durée à améliorer la situation écologique.

- L'Italie a été autorisée à proposer des « garanties vertes » aux projets locaux dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, durant le deuxième semestre 2020.
- Le Royaume-Uni a mis en place une garantie des exportations en faveur de la transition énergétique (*Transition Export Development Guarantee*, EDG), comme suite à une consultation publique sur la nouvelle politique gouvernementale à l'égard des énergies fossiles.

**Graphique 12. Mise en place d'incitations**

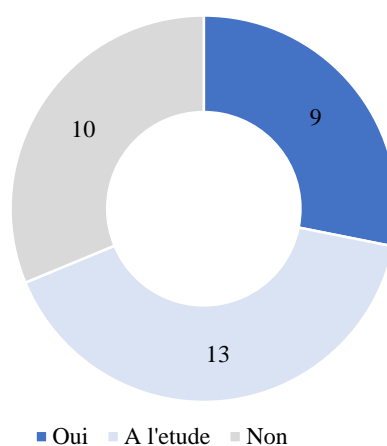


Note : Questions 16 et 17.

Source : Réponses à l'Enquête 2021.

27. Par ailleurs, neuf OCE/pays (Allemagne, Canada, Espagne, États-Unis, France, Japon-NEXI, Norvège, Slovaquie et Suède) ont signalé la mise en place d'autres mesures, outre les incitations financières prévues dans le CCSU en vue d'encourager les transactions climato-compatibles et durables, et 13 autres envisagent de le faire (voir Graphique 13). La plupart des mesures déclarées se rapprochent des mesures supplémentaires de financement exposées ci-dessus et procèdent d'une volonté d'assouplir les règles relatives à la part nationale, les tarifs et la couverture commerciale.

**Graphique 13. Mise en place d'autres incitations financières, outre celles prévues dans le CCSU**



Note : Question 18.

Source : Réponses à l'Enquête 2021.

## 6. Politiques d'exclusion

28. En moyenne, les mesures d'incitation semblent plus populaires que les politiques d'exclusion (à l'exception de celles visant les projets liés au charbon).

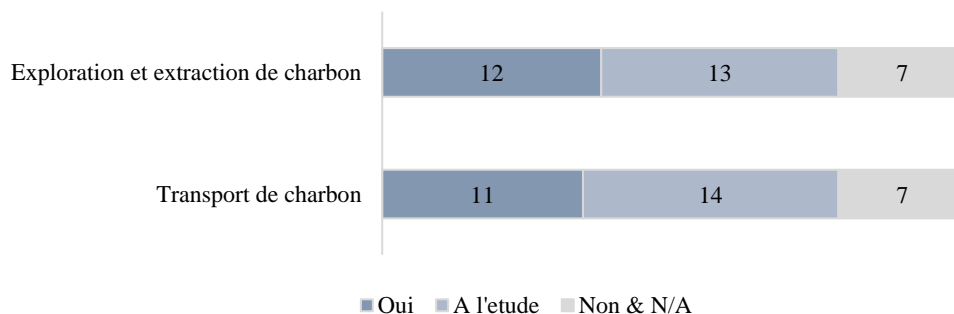
### 6.1. Projets liés au charbon

29. Lorsque les Membres avaient pour la première fois été invités à répondre à l'Enquête, nombre d'OCE/pays avaient déjà mis en place ou envisagé de mettre en place, sous une forme ou une autre, une politique visant à exclure des mesures de soutien les projets liés au charbon. Depuis, les Participants à l'Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public sont convenus d'interdire l'octroi de ce type de crédits et de l'aide liée aux centrales à charbon dépourvues de dispositif d'atténuation<sup>3</sup>.

30. Par ailleurs, un certain nombre d'OCE/pays ne se contentent pas d'interdire l'octroi d'un soutien aux centrales à charbon classiques : 12 ont cessé de financer les activités d'exploration et d'extraction de charbon ; et 11 les activités de transport de charbon (voir Graphique 14). Tous les autres - à l'exception de l'Australie, du Japon (JBIC, NEXI), de la Pologne, de la République tchèque, de la Russie et de la Turquie - envisagent de se doter de telles politiques d'exclusion.

<sup>3</sup> <https://www.oecd.org/fr/presse/accord-conclu-a-l-ocde-pour-mettre-fin-a-l-octroi-de-credits-a-l-exportation-pour-les-centrales-electriques-conventionnelles-au-charbon.htm>.

### Graphique 14. Politiques d'exclusion liées au charbon



Note : Question 19.

Source : Réponses à l'Enquête 2021.

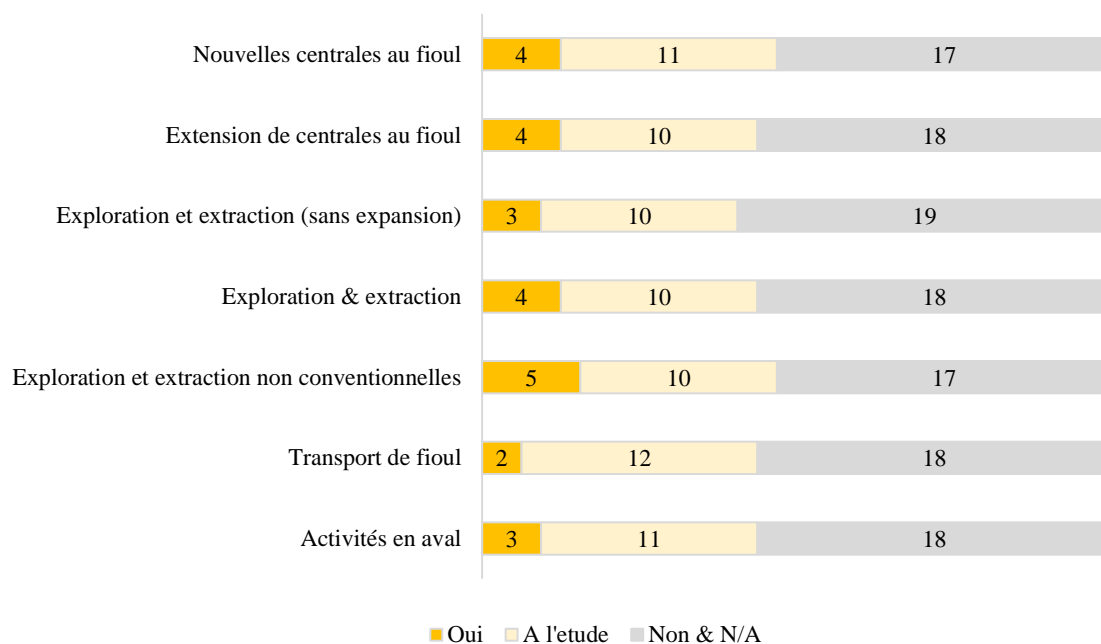
31. Lorsque les Membres avaient été invités à répondre à l'Enquête, certains OCE/pays avaient signalé l'existence d'exceptions à l'application de leurs politiques d'exclusion, par exemple si l'équipement concerné vise à réduire la pollution. Comme suite à l'interdiction de tout soutien aux centrales à charbon dépourvues de dispositif d'atténuation, les seules exceptions à l'accord conclu entre les Participants concernent :

- les nouvelles centrales à charbon équipées de dispositifs opérationnels de piégeage, d'utilisation et de stockage du dioxyde de carbone ;
- les centrales à charbon existantes dès lors que l'équipement concerné vise à réduire la pollution ou les émissions de CO<sub>2</sub> et ne prolonge pas la durée de vie utile ou les capacités de la centrale, ou qu'il sert un objectif de rénovation intégrant un système de CSUC.

## 6.2. Projets liés au pétrole

32. Contrairement au charbon, plus de la moitié des OCE/pays n'ont pas mis en place de politiques visant à exclure des mesures de soutien les projets liés au pétrole ou n'envisagent pas de le faire. Seulement cinq OCE/pays (France, Espagne, Italie, Royaume-Uni et Suède) se sont dotés, sous une forme ou une autre, de telles politiques d'exclusion et une dizaine envisagent de le faire (voir Graphique 15). À titre d'information, la majorité de ces politiques concernent les projets qui impliquent des méthodes non conventionnelles d'exploration (fracturation, sables bitumineux, etc.).

### Graphique 15. Mise en place de politiques d'exclusion concernant le pétrole



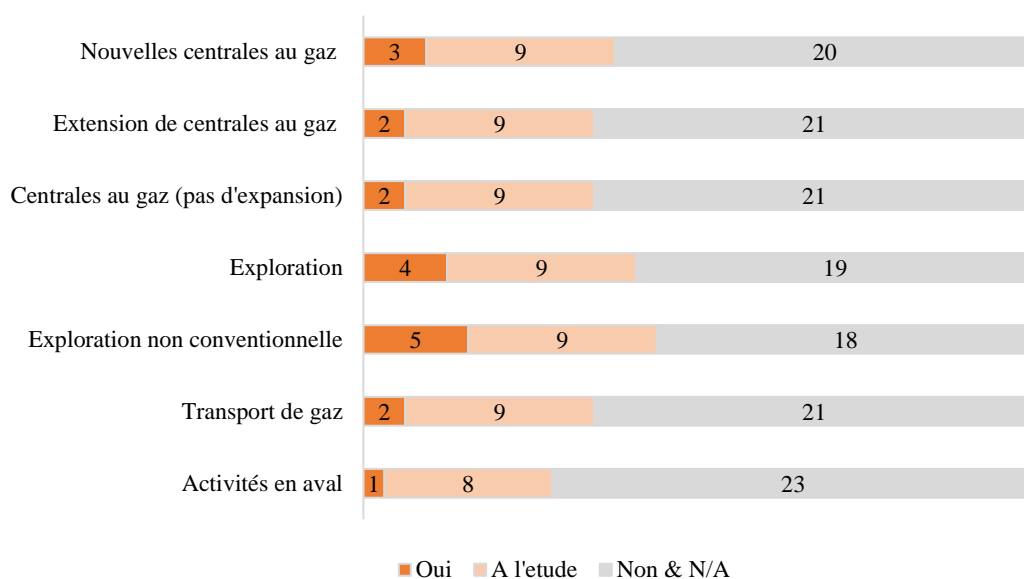
Note : Question 21.

Source : Réponses à l'Enquête 2021.

33. Quatre des cinq OCE/pays qui ont mis en place des politiques d'exclusion concernant le pétrole (Espagne, Italie, Royaume-Uni et Suède) appliquent des exceptions, notamment en cas d'utilisation de dispositifs de captage et piégeage de carbone et/ou de plans de transition conformes à l'Accord de Paris, lorsque l'investissement ou les biens et services concernés visent essentiellement à améliorer les résultats environnementaux du projet final ou à démanteler un ouvrage et/ou lorsque les projets sont de petite envergure et que les exportateurs sont des PME ou des entreprises non cotées en bourse.

### 6.3. Projets liés au gaz

34. Comme dans le cas des projets liés au pétrole, plus de la moitié des OCE/pays n'ont pas mis en place de politiques visant à exclure des mesures de soutien les projets liés au charbon ou n'envisagent pas de le faire. Cela tient probablement au fait que le gaz est souvent considéré comme un vecteur potentiel de la transition énergétique. Seulement cinq OCE/pays (les mêmes que dans le cas du pétrole, l'Espagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et la Suède) se sont dotés, sous une forme ou une autre, de politiques d'exclusion visant les projets liés au gaz. Là encore, la majorité de ces politiques concernent les projets qui impliquent des méthodes non conventionnelles d'exploration, telles que la fracturation (voir Graphique 16). Les mêmes quatre OCE/pays (Espagne, Italie, Royaume-Uni et Suède) ont mis en place à l'égard de certains types de projets liés au gaz des exceptions similaires à celles exposées ci-dessus au sujet des projets liés au pétrole.

**Graphique 16. Mise en place de politiques d'exclusion concernant le gaz**

Note : Question 23.

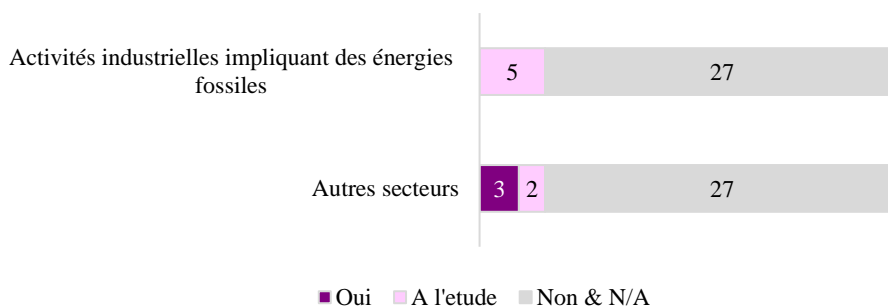
Source : Réponses à l'Enquête 2021.

#### 6.4. Autres secteurs

35. Pour l'heure, aucun OCE/pays n'a mis en place de politiques visant à exclure des mesures de soutien les activités industrielles impliquant des énergies fossiles et seulement cinq (Estonie, États-Unis, Lettonie, Pays-Bas et Slovénie) envisagent de le faire (voir Graphique 17).

36. En ce qui concerne les politiques d'exclusion visant d'autres secteurs :

- L'Autriche a interdit tout soutien aux projets impliquant des armes ou équipements militaires et aux projets nucléaires.
- Les Pays-Bas ont interdit tout soutien aux projets impliquant des activités d'extraction de pétrole et de gaz par fracturation et le recours au torchage.
- L'Allemagne a interdit tout soutien aux projets nucléaires.
- La Lettonie et la Slovénie envisagent d'interdire le soutien à d'autres secteurs, à définir.

**Graphique 17. Autres politiques d'exclusion**

Note : Question 25.

Source : Réponses à l'Enquête 2021.



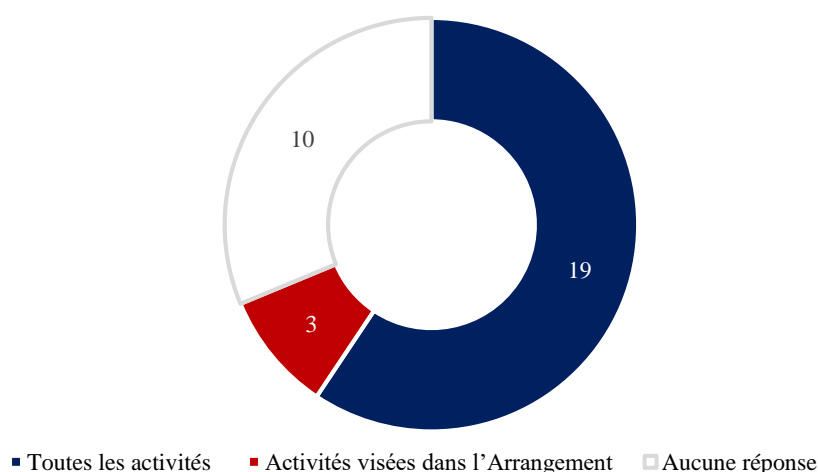
37. Seul le Canada a répondu par l'affirmative à la question relative à la mise en place d'autres mesures visant à limiter le soutien octroyé aux transactions dans les secteurs à forte intensité de carbone et signalé qu'il s'était fixé pour objectif, dans sa politique climatique, de réduire de 15 % d'ici à 2023 son exposition dans six secteurs à forte intensité de carbone. Cet objectif ayant été atteint, de nouveaux sont à l'étude.

38. Par ailleurs, neuf autres OCE/pays ont déclaré envisager de prendre d'autres mesures pour limiter le soutien aux transactions dans les secteurs à forte intensité de carbone. Ainsi, l'Allemagne a fait savoir que les projets associés à un risque climatique élevé pourraient devoir satisfaire à des exigences plus faibles en matière de part étrangère.

## 6.5. Champ d'application des exclusions

39. La majorité des OCE/pays ont indiqué que leurs politiques d'exclusion s'appliquaient (ou s'appliqueraient) à l'ensemble des activités industrielles : seules la Grèce, la Hongrie et la République tchèque ont fait savoir qu'elles ne s'appliqueraient qu'aux activités visées dans l'Arrangement (voir Graphique 18).

**Graphique 18. Champ d'application des politiques d'exclusion**



Note : Question 27.

Source : Réponses à l'Enquête 2021.

## 7. Reporting et transparence

40. Seuls un petit nombre d'OCE/pays ont mis en place des mesures de communication d'informations liées au climat et/ou à la durabilité ; toutefois, environ un tiers envisagent de prendre de telles mesures (voir Graphique 19). Ainsi, seuls l'Autriche, le Canada et le Royaume-Uni ont mis en place des mesures de communication conformément aux recommandations du TCFD, tandis que 14 autres envisagent de le faire.

41. En outre, huit OCE/pays ont mis en place d'autres mesures<sup>4</sup> relatives à la communication d'informations supplémentaires concernant le climat ou la durabilité au niveau des transactions :

<sup>4</sup> Publication des données relatives aux émissions de GES, par exemple.

- En Autriche, il est rendu compte des transactions climato-compatibles auprès du ministère fédéral de la Protection du climat, de l'Environnement, de l'Énergie, de la Mobilité, de l'Innovation et de la Technologie en vue de leur prise en compte éventuelle dans le rapport national annuel sur le financement climatique sous la forme d'un agrégat.
  - En Belgique, ces renseignements sont publiés dans le rapport semestriel sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE).
  - La France les communique conformément aux Principes de Poséidon et à la taxonomie de l'UE.
  - La Corée (KEXIM) suit la Recommandation du Conseil sur des Approches communes pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et le devoir de diligence environnementale et sociale (les « Approches communes »).
  - Les Pays-Bas ont commencé à rendre compte de leurs engagements verts (en valeurs absolues et relatives) en 2020, auxquels s'ajouteront, à compter de 2021, les engagements liés à la chaîne de valeur des énergies fossiles.
  - La Suède publie des données agrégées concernant toutes les situations à haut risque, sur la base des projets de catégorie A.
  - Le Royaume-Uni s'est engagé à aller plus loin que les Approches communes et rend compte sur son site web de tous les nouveaux projets de catégorie B auxquels il a octroyé un soutien à partir du 1<sup>er</sup> avril 2020, notamment sous couvert d'une brève synthèse des effets environnementaux et sociaux et de la conformité des projets aux normes environnementales et sociales.
  - Pour l'heure, les États-Unis rendent compte de la production annuelle estimée de CO<sub>2</sub> (en tonnes par année) des projets de catégorie A et B ainsi que de l'intensité en GES des projets de production d'électricité d'origine fossile (en grammes d'équivalent CO<sub>2</sub> par kilowatt-heure) dont il est question sur le site web officiel.
42. Cinq OCE/pays ont également instauré des mesures<sup>5</sup> en vue de communiquer, à propos de leur portefeuille global, des informations supplémentaires concernant le climat ou la durabilité.
- Le Canada publie un rapport annuel intégré contenant des informations ESG. De plus, sur son site web, il rend compte du chemin parcouru pour atteindre la Cible d'intensité carbone, communique des informations et partage l'expertise du Conseil consultatif sur la RDE.
  - La Finlande a déclaré que la moitié de son portefeuille relevait des Principes de Poséidon.
  - La France publie annuellement son empreinte carbone.
  - L'Allemagne communique le montant des mesures de soutien octroyées aux projets liés aux énergies renouvelables dans un rapport annuel.
  - La Norvège publie le nombre de transactions compatibles avec les ODD et de transactions vertes impliquant GIEK et EKS.

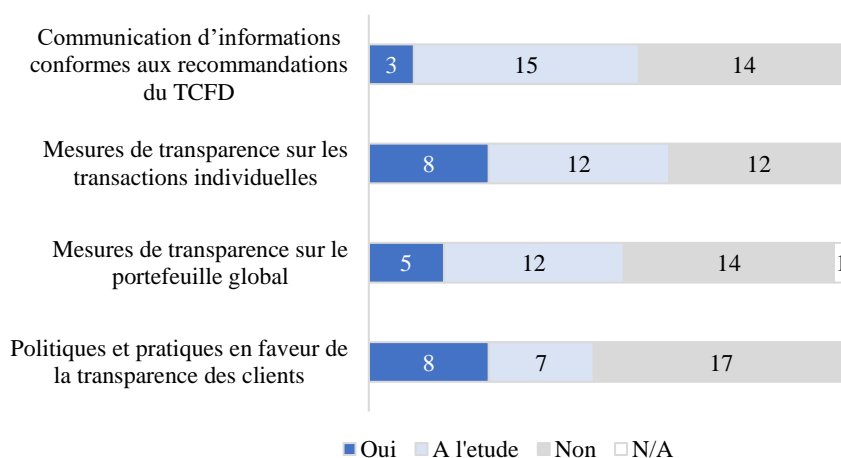
---

<sup>5</sup> Publication des données relatives à l'empreinte carbone du portefeuille des OCE, par exemple.

43. Enfin, huit OCE/pays ont mis en place des politiques et des pratiques visant à encourager les clients à communiquer des informations supplémentaires liées au climat ou à la durabilité :

- L’Australie, le Danemark, les États-Unis et le Royaume-Uni exigent, le cas échéant, que les clients communiquent ces informations suivant les Principes de l’équateur.
- Le Canada encourage l’ensemble des clients à communiquer des informations liées au climat. Dans certains cas, EDC exige des sociétés gazières et pétrolières (selon la teneur et la valeur de la transaction) qu’elles s’engagent à le faire conformément aux recommandations du TCDF. EDC a d’ailleurs créé une série de ressources à cet effet.
- L’assurance-crédit en faveur de l’innovation verte proposée par le Japon (NEXI) s’adresse aux entreprises japonaises (exportateurs ou investisseurs) qui sont actifs dans ce domaine et communiquent de leur propre chef des informations en la matière.
- L’Espagne encourage les clients à communiquer dans le cadre de la mise en oeuvre des Approches communes et des Normes de performance de la SFI.
- La Turquie propose à ses clients un plan d’action pour les aider à communiquer des informations liées au climat et à la durabilité.

### Graphique 19. Reporting et mesures de transparence



Note : Questions 28 à 31.

Source : Réponses à l'Enquête 2021.

## 8. Conclusions et prochaines étapes

44. Il ressort de l'Enquête que de nombreux OCE/pays ont déjà défini des missions et pris des mesures (cibles, politiques d'incitation et/ou d'exclusion) à l'égard des transactions liées au climat et/ou à la durabilité et que davantage encore d'OCE/pays envisagent de le faire. Pour suivre l'évolution des politiques et pratiques adoptées par les OCE/pays en matière de climat et de durabilité, l'Enquête sera reconduite à intervalle régulier.